

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juillet 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2154)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 24

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 9 QUATER

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« la liste susmentionnée »

les mots :

« cette liste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.